



**Réponses aux pseudos-arguments des partisans du OUI, publiés dans le BULCOM du 1<sup>er</sup> juin 2018**

**Nathalie Orsetti.** « *Quand on critique l'insécurité, on ne refuse pas l'insécurité* »

Cette motion est nettement inspirée de ma « Contrefiche No1 » intitulée « La Charrue avant les Boeufs ». Si nous l'avons refusée c'est qu'elle précisait que les travaux prévus au Ch. des Rochettes assureraient la sécurité, ce qui est faux.

**Olivier Blanchoud :** « *Pas de faveur pour le constructeur !* »

L'argumentation de OB n'en est pas une. Il se réfère d'abord au Vigner, puis il prétend que le changement de règlement est destiné à réduire l'impact visuel... (no comment) Et où est réfutée notre constatation que grâce à ces 15 m le promoteur s'en mettra plein les poches ?

**Olivier Thomann :** « *Des plafonds de 4 m de haut ? Vous voulez rire ?* »

C'est nous qui rions parce que M. Thomann se trompe carrément : s'il y a 15m c'est que en plus des 4 étages, il y a le garage hors sol qui forme quasiment un 5<sup>ème</sup> étage.

**Pascale Giron-Lanctuit :** « *49 sera toujours plus petit que 80* »

Ah, la rengaine des 80 logements ! Bien sûr qu'on peut dire que 49 est plus petit que 80, ce qui n'empêche pas que 49 soit trop. Par contre si un projet (irréaliste) de 80 logements venait à être proposé, il sera plus facile d'y faire opposition qu'avec un projet de 49 logements et les coûts d'équipement deviendront tellement élevés que nous aurons cette fois toutes nos chances avec le lancement d'une initiative pour le retour en zone agricole!

**Nicolas Bornand :** « *L'objectif caché des référendaires : s'offrir le calme aux frais des contribuables* »

En quoi notre objectif est-il caché ? Nous l'avons abandonné, vous nous citez vous-même ! Car c'est justement ce que nous ne voulons pas : nous offrir le calme aux frais du contribuable. Et d'autre part que fait M. Bornand des 41% de signataires du bas du village ?

**Jean-Claude Berger :** « *A côté des Rochettes, ce n'est pas loin de tout : c'est à côté des Rochettes* »

La gare et l'école sont à plus d' 1 km. D'autres commentaires ne sont pas nécessaires.

**May Rousseau :** « *Le Canton perd des habitants, la commune perd des habitants !* »

A Saint-Blaise il existe une importante offre d'appartements à vendre (par exemple à la rue des Tilleuls 21). Et elle n'intéresse personne, pourquoi donc ? Evidemment, avec le taux d'imposition le plus élevé de Suisse, le Canton n'est pas très attractif.

**Ludovic Kuntzer** « *Accès améliorés et sécurisés pour le trafic piétonnier, cycliste et automobile* »

Les études ont bon dos, une fois de plus ! Nous avons montré que la pente est un facteur pas considéré dans ces études, pas plus que le trafic par temps de neige ou de brouillard. Argument qui passé soigneusement sous silence.

Et, voilà, c'est tout... Que le meilleur gagne !

Le 10 juin, c'est **NON** et **NON** !



## SAINT-BLAISE • LES CHAUDERONS

### Le 10 juin, nous voterons 2x OUI

### Les FAKE NEWS, ça suffit! Nous mettons les points sur les i!

**D**ans le Bulcom du 25 mai, le mouvement citoyen «Chauderons non merci» est fâché avec tout le monde sauf avec les opposants du projet des Chauderons. En prennent pour leur grade: leurs adversaires, Julien Perrot, Alain Rebetez, les Autorités cantonales, les experts diplômés EPFL et «Saint-Blaise bouge!». Pour 8 Saint-Blaisoises et Saint-Blaisois, il est temps de rétablir quelques vérités. Une fois n'est pas coutume, pas de prose pour présenter les intervenants, qui réagissent aux propos lus et entendus pendant la campagne.



**Natalie Orsetti**

→ **Quand on critique l'insécurité, on ne refuse pas d'améliorer la sécurité...**

Le 26 avril 2018, le Conseil général, où siègent des référendaires notoires, a accepté une motion pour assurer une meilleure sécurité des piétons et usagers dans les Hauts de Saint-Blaise. Certains référendaires, membres de notre législatif, n'ont pas accepté cette motion. Conclusion: en chambre, on ne vote pas l'amélioration de la sécurité, en public on critique le manque de sécurité.



**Olivier Blanchoud**

→ **Pas de faveur pour le constructeur!**

Les règles d'aménagement sont toujours prévues pour permettre la construction la plus adaptée au terrain. Par exemple, pour les collèges de Vigner, les règles d'aménagement ont été prévues spécialement pour rendre la construction harmonieuse dans son environnement. Aux Chauderons, la règle prévoit une intégration dans la pente qui permet la vue sur le lac tout en réduisant l'impact visuel.



**Olivier Thomann**

→ **Des plafonds à 4 mètres de haut? Vous voulez rire?**

La hauteur maximale autorisée à la corniche, c'est 15 mètres. Mais c'est calculé en fonction de la déclivité du terrain en pente. Pour s'en convaincre, c'est tout simple : les bâtiments compteront 3 étages plus attique. Si la hauteur est de 15 mètres, ça mettrait le plafond de chaque appartement à presque 4 mètres de haut et ça... ça n'existe nulle part en Suisse.



**Pascale Giron-Lanctuit**

→ **49 sera toujours plus petit que 80!**

C'est justement pour éviter que le propriétaire puisse construire 80 villas, avec jardin et grill incorporé que le plan d'aménagement a été changé par le Conseil communal. On ne peut pas dire à la fois que 49 unités d'habitation, ce serait trop; alors que si ce n'est pas 49, ce pourrait être 80! Ces 80 ne sont ni une menace, ni un chantage, juste ce que permettent de construire les règles actuelles.



**Nicolas Bornand**

→ **L'objectif caché des référendaires: s'offrir le calme aux frais des contribuables (entre CHF 12 et 20 millions).**

Sur les ondes de RTN, le 15 mai 2018, Jean-Philippe Scalbert a déclaré: « Avec les frais qui accompagneraient la réalisation des 80 logements, on arriverait dans une grandeur des coûts qui ne serait plus tellement éloignée de l'indemnité pour le retour en zone agricole. Ça pourrait éventuellement être utile pour retourner à notre objectif primaire que, malheureusement, nous avons dû abandonner ».

Le Conseil communal, le Conseil général et la population ont une responsabilité collective qui dépasse la somme des intérêts particuliers. L'arrivée de nouveaux contribuables aux Chauderons permettra de consolider nos finances, de maintenir une charge fiscale attractive tout en continuant à offrir à la population de très bonnes infrastructures et des services de première qualité.



**Jean-Claude Berger**

→ **A côté des Rochettes, ce n'est pas loin de tout: c'est à côté des Rochettes.**

Les Chauderons sont riverains des Rochettes. Personne n'a jusqu'ici entendu les habitants des Rochettes se plaindre qu'ils sont loin de tout. Leurs voisins ne le seront pas non plus.



**May Rousseau**

→ **Le canton perd des habitants, la commune perd des habitants!**

Le Littoral neuchâtelois manque de logements du type de ceux prévus aux Chauderons. Plusieurs personnes se sont déjà renseignées pour venir s'établir aux Chauderons. Il y a donc une réelle demande pour ces futurs logements. Ces nouveaux habitants seront bien accueillis. Ils soutiendront le commerce local, s'engageront dans les sociétés de notre commune, s'investiront dans la vie du village et deviendront, qui sait, nos meilleurs amis!



**Ludovic Kuntzer**

→ **Accès améliorés et sécurisés pour le trafic piétonnier, cycliste et automobile.**

Deux études traitent de la sécurité du trafic. La 1<sup>re</sup> a été réalisée à la demande du constructeur. Le 2<sup>e</sup> a été demandée auprès de l'EPFL par le Conseil communal pour contrôler la 1<sup>re</sup> étude. Sur la base de ces études, des mesures d'amélioration des conditions de visibilité, de croisement et de sécurité ont été prévues sur le chemin des Rochettes via 4 élargissements de chaussée, la sécurisation du cheminement piétonnier (bandes longitudinales et potelets dans les virages) et une amélioration de l'accès du chemin des Rochettes sur la route de Lignièrès. Enfin une motion déposée par des Conseillers généraux de tous bords politiques a été massivement acceptée le 26 avril 2018 pour améliorer encore la sécurité dans les Hauts de Saint-Blaise.

Autres informations sur [www.saintblaise-bouge.ch](http://www.saintblaise-bouge.ch)